



Recours Refus changement de statut

Par **RecoursMelun**, le 19/11/2013 à 11:41

Bonjour,

Je suis un étudiant Algérien, j'ai eu mon mastère en informatique cette année, cela fait 2 ans que je suis en contrat de professionnalisation avec mon entreprise et ils m'ont proposé un CDI. Nous avons fait avec mon employé une demande de changement de statut que nous avons envoyé à la préfecture de Melun. Après 3 mois et demi d'attente j'ai reçu un refus avec une obligation de quitter le territoire.

Il y avait 5 points sur la lettre de refus tous parlais du séjour étudiant, que j'étais sans charge de famille en France, que j'ai pas demandé un renouvellement en tant qu'étudiant... et un point qui disait "CONSIDÉRANT d'autre part que la demande de statut salarié déposée par Mr... relève de la seule application de l'article 7c de l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968 modifié par l'avenant du 20 décembre 2002 lequel ne prévoit pas expressément la possibilité de se voir accorder une autorisation de travail suite à la délivrance de titres de séjour étudiant et que dès lors sa demande est irrecevable".

Mon dossier n'a même pas envoyé à la DIRECCTE.

Comment dois-je m'y prendre pour le recours?!

Si vous connaissez des cas similaires qui ont réussi à obtenir un résultat positif j'aimerais bien avoir votre aide s'il vous plait.

Connaissez vous de bons avocats si je dois faire appel à un avocat?

Merci par avance pour vos réponses.

Par **mel73**, le 19/11/2013 à 18:28

Bonsoir mon frère Recoursmelun

,
Je vous conseille d'aller voir un avocat spécialisé en droit des étrangers, pour un recours avant l'écoulement du délai d'un mois à partir de la date de notification de l'ordre de quitter le territoire

ils ya beaucoup de gens ils étai donne la mm situation que vous et maintenant ils en l'heur ,titre séjour

Moi mon avocat maitre hacen boukhelifa

cordialement

Par **Midi**, le **20/11/2013** à **13:03**

Bonjour,

Je suis dans la même situation que Recoursmelun.

Je suis étudiant de nationalité Algérienne. J'ai déposé récemment un "Changement De Statut" étudiant-salarié le 14 octobre 2013 à la préfecture de Seine et Marne, et aujourd'hui même "19 novembre 2013" j'ai reçu un ARRÊTÉ PRÉFECTORAL Portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français datant du 7 novembre 2013, pour les mêmes motifs que Recoursmelun.

Je me remets à votre expérience et sollicite votre aide pour déposer un recours annulation/ réexamen de mon dossier. Car à mon sens rien ne justifie le refus de mon dossier qui répond à tout les critères d'une telle procédure (Qualifications professionnelles, adéquation avec le poste offert, salaire, soutien de l'entreprise et de l'université...)

Je suppose même que mon dossier n'est même pas arriver à la DIRRECTE, organisme habilité à soumettre un avis favorable ou non favorable sur le dossier

Je vous pris de prendre en considération l'urgence de notre situation et notre désarroi face à une décision que je ne comprends pas et face à la qu'elle je me sens démuni.

Par **RecoursMelun**, le **20/11/2013** à **13:31**

Bonjour, merci pour ta réponse mel73,

@Midi : ce qui est bizarre c'est que moi j'ai déposé mon dossier le 6 août 2013, et la réponse pareil que la tienne datant du 7 novembre 2013.

J'ai contacté une juriste et ce qui l'a choqué c'est la mention "irrecevable" dans le texte que je vous ai copié, elle m'a dit qu'il faut d'abord casser l'obligation de quitter le territoire puis faire un recours mais ça prends beaucoup de temps et y'a un risque d'être en situation irrégulière pendant la procédure.

Je vais voir la juriste vendredi et si tu as besoin d'informations tu peux me contacter et si tu as des infos de ton côté sur comment s'y prendre pour sortir de cette situation rapidement je suis preneur.

Merci

Par **Midi**, le **20/11/2013** à **13:45**

Bonjour Recoursmelun et merci pour ta réponse. J'ai la même mention "irrecevable", honnêtement cette décision est abusive. Pour ta proposition je veux bien, et pour ma part je ne manquerai pas de te tenir au courant dès que j'ai des nouveaux éléments.

Par **mel73**, le **20/11/2013** à **13:56**

Bonjour, Recoursmelun et Midi

Bon courage a vous!
Rabi ysahel inchaalah

cordialement

Par **Midi**, le **20/11/2013** à **13:59**

Merci beaucoup mel73 pour ton soutien, on en a vraiment besoin.

Par **RecoursMelun**, le **20/11/2013** à **15:07**

Merci mel73 pour ton soutien,
voici quelque commentaires que je partage avec vous:
"le recours au tribunal administratif c'est a faire maxi 1 mois après la recaption de L oqtf si
non voir avec le mediateur de la prefecture
attention un médiateur préfecture a plus de pouvoir qu'un avocat en plus c'est gratuit ."
I faut pas tarder à faire un recours (gracieux auprès du préfet et contentieux devant le tribunal
administratif). "Et en cas de besoin, une liste de permanences d'accueil et d'aide juridique en
Ile de France et en province est à ta disposition sur le site du "Collectif du 31 mai"..."

Par **mel73**, le **20/11/2013** à **15:32**

RE BONJOUR, Recoursmelun et Midi

C'est vrai mes frère en a besoin , de soutien et de ! quelqu'un nous donne le morale et se
forum aide beaucoup!!!

Moi j'ai mon dossier au tribunal administratif et j'ai vu sur ma page "SAGACE" QUE ils y aura
mon jugement ce moi
si,après 7mois d attendre , jasper ça sera le bon!yarbi

Par **Midi**, le **21/11/2013** à **09:54**

Bonjour Recoursmelun,

je vois demain une avocate, je reviens vers toi après ce RDV, bon courage

Par **RecoursMelun**, le **21/11/2013** à **10:25**

Bonjour,

Merci, on se tient au courant.

Bon courage.

Par **Midi**, le **23/11/2013** à **12:20**

Bonjour Recoursmelun mel73,

@Recoursmelun: alors ton RDV ?

@mel73: Ton recours, t'as plus de visibilité ?

Par **mel73**, le **23/11/2013** à **13:15**

Bonjour Midi

Le chemin et long,20/06/2011 ,en fait recours au TA pour un rejet de la préfecture pour un premier dossier régularisation ,le motif étai en est pas présenté a la préfecture, en a envoyé le dossier par la boite postale!

13/03/2013 en a eue un rejet TA pour le "motif" en est pas présenté a la préfecture!

09/04/2013 Décision frappée d'appel

18/04/2013 Transmission du dossier à la juridiction d'Appel

20/11/2013 Mise en ligne du sens des conclusions du rapporteur public

Sens synthétique des conclusions : Dispense de conclusions

Sens des conclusions et moyens ou causes retenus :

en a temps le jugement!

EST voila mon frère mon histoire elle et pas terminé!!!!

Entre temps en est partir a la préfecture pour déposé un dossier le 15mai 2013 jusqu'à maintenant pas de réponse?

6mois 9jours

les gens qui en eu le quitte le jugement et plus cour!

Par **sarahwang**, le **23/11/2013** à **13:20**

Merci.=D[parapharmacie](#)

Par **Midi**, le **23/11/2013** à **13:50**

Quel parcours!!!

Bon courage pour la suite.

T'es dans quelle préfecture? et la première fois quand t'as envoyé ton dossier, t'as envoyé avec ou sans Accusé de réception ?

Par **Midi**, le **23/11/2013** à **13:50**

Quel parcours!!!

Bon courage pour la suite.

T'es dans quelle préfecture? et la première fois quand t'as envoyé ton dossier, t'as envoyé avec ou sans Accusé de réception ?

Par **mel73**, le **23/11/2013** à **14:04**

Re bonjour Midi

j'ai envoyé avec Accusé de réception,tout les lettre avec Accusé, je les gard comme une preuve!
préfecture morillons 75015 Ressortissants Algériens

Merci pour votre encouragement

Par **Midi**, le **23/11/2013** à **14:13**

Je ne sais pas si c'est ton cas ou pas, si t'es sans papier aujourd'hui et que tu remplies les conditions de la circulaire VALLS, demandes à ton avocat si tu peux déposer une régularisation par le travail

Par **mel73**, le **23/11/2013** à **15:05**

Midi, vous avez fait un recours!
votre avocat il vous a dit quoi?

Par **Midi**, le **23/11/2013** à **15:20**

J'ai vu l'avocate hier, elle est choquée par cette décision, et comme pour Recoursmelun elle ne comprend pas la mention "irrecevable". Elle me propose de déposer un recours au tribunal administratif comme 1ere étape, mais cette dernière prend beaucoup de temps.

Ensuite, essayer de réunir les documents nécessaires pour déposer une régularisation par le travail vu que maintenant je me retrouve sans papier "Ils m'ont pousser dans illégalité"

Par **Midi**, le **24/11/2013** à **12:54**

Bonjour Recoursmelun du nouveau de ton coté ?

Par **RecoursMelun**, le **25/11/2013** à **10:05**

Bonjour Midi, mel73,

Désolé de ne pas avoir fais signe!

Je suis allé voir une juriste vendredi et un avocat samedi

un algérien de ma ville, il a déjà traité plusieurs cas de refus même avec Melun.

En gros ils m'ont parlé de la même chose que Midi c'est à dire déposer un recours au tribunal administratif puis régulariser.

L'avocat était plus convaincant et les deux ont trouvé choquant la mention "irrecevable" et qu'ils peuvent avoir des arguments forts contre le préfet ou l'agent qui a émis la décision.

Du coup il faut que l'entreprise suive derrière pour faire une régularisation par le travail.

Par **mel73**, le **25/11/2013** à **10:48**

Bonjour Recoursmelun,

Bon courage mon frère,inchaalah rabi ysahel!

Par **RecoursMelun**, le **25/11/2013** à **10:49**

Merci rabi yssahel lina kamlin nchaallah.

Par **mel73**, le **25/11/2013** à **10:51**

yarb inchaalah mon frère Recoursmelun,

Tiens nous au courant!

Par **Midi**, le **25/11/2013** à **10:53**

Bonjour à tous les deux,

Amine ya rab.

Dis moi Recoursmelun, à propos de la régularisation par le travail, tu en pense quoi ?
Et le recours au TA, l'avocat t'as dit combien de temps ça va prendre ?

Par **RecoursMelun**, le **25/11/2013** à **13:42**

Pour le temps que ça va prendre mon avocat m'a dit que ça devrait prendre de 3 à 6 mois à Melun.

Je ne sais pas trop comment ça fonctionne mais je sais qu'il y'a des circulaires plutôt favorables même aux algériens ayant un master 2.

Je ne sais pas ce que t'en penses de ton coté ou les retours que tu as.

Par **Midi**, le **25/11/2013** à **13:46**

En ce qui concerne recours au tribunal administratif, l'avocate m'a indiqué les mêmes délais (3 à 7 mois).

En ce qui concerne la circulaire Valls, je suis entrain de me renseigner au max, j'ai un deuxième RDV demain avec l'avocate pour déposer les 3 copies pour le dossier recours TA, et poser toutes mes questions concernant la circulaire Valls.

Par **RecoursMelun**, le **25/11/2013** à **14:31**

@Midi: au fait tu es passé par avocat normal ou t'es passé par une association?!

Par **Midi**, le **25/11/2013** à **14:34**

je suis passé par un avocat normal, mais je compte me rapprocher d'une association pour voir plus clair et avoir tous les éléments. Et toi ?

Par **RecoursMelun**, le **25/11/2013** à **14:40**

la juriste que je suis allé voir fait partie d'une association, et l'avocat je suis passé par la voie

normale, je vais continuer avec l'avocat (il fait partie d'une association aussi mais j'avais pas pris le temps de regarder tellement cette histoire me fait perdre mes moyens) mais j'ai quand même peur car ils ont des approches différentes et surtout que je trouve de tout et de n'importe quoi sur internet.

Par **Midi**, le **25/11/2013** à **14:46**

Pareil pour moi aussi, avec tous les témoignages sur internet. Mais il faut qu'on tiennent le coût, on a pas trop le choix et en plus c'est injuste et abusif. On a pas le droit d'abandonner. Rabi yessahlana inch'Allahe

Par **RecoursMelun**, le **25/11/2013** à **14:47**

Amine ya rabi lina ajma3in.

Par **Midi**, le **26/11/2013** à **10:37**

Bonjour;

@Recoursmelun: dis moi stp, tu penses quoi du fait de déposer une régularisation par le travail sous le coup d'une OQTF ? Es-ce que ton avocat t'as dit qu'il n'y a pas risque ? Es-ce qu'on a la droit de déposer un recours au TA au même temps qu'une régularisation ?

Honnêtement, avec tous ce que je lis sur internet je ne m'y retrouve plus.

Par **RecoursMelun**, le **26/11/2013** à **10:49**

Bonjour,

Je me posais la même question je vois mon avocat ce soir pour envoyer les documents, mais ça première réaction quand je suis allé le voir c'était que le fait de déposer un recours sans demander de régularisation était stupide car tu demande l'annulation de l'oqtf pour rester dans l'irrégularité quand même vu que t'as rien demandé d'autre, ce qui est logique. Mais la régularisation par le travail fait peur sur comment elle sera faite si avec un contrat déjà établi ce qui est illégal et un risque vu qu'on a pas le droit de travailler ou sur promesse d'embauche et la je ne sais pas si la demande est recevable sur promesse d'embauche je vais lui demander tout ça.

Et pareil tout ce que je lis me fais douter de tout et des paroles de tout le monde même les avocats.

Par **Midi**, le **26/11/2013 à 10:56**

Le moins qu'on puisse dire c'est qu'on est entrain de vivre la même cauchemar ;-)

Pareil pour moi, je vois mon avocate ce soir pour déposer les documents concernent le recours au TA. Je vais essayer de me renseigner au près d'elle au maximum avant de me lancer dans la procédure de régularisation par le travail, et lui demander combien de temps ça va prendre, et combien ça coûte.

je reviens vers toi ce soir pour partager.

Par **RecoursMelun**, le **26/11/2013 à 10:57**

nchaallah ok, allah yssahal lina ajma3in.

Par **RecoursMelun**, le **26/11/2013 à 13:17**

je viens d'avoir mon avocat par rapport à ça, il m'a dit le fais que l'oqtf est contestable pendant 1 mois ça veut dire que ce n'est pas une décision définitive du coup tu peux faire d'autres démarches à coté donc il faut faire le nécessaire avant qu'elle soit définitive c'est à dire ne pas dépasser les 30 jours pour faire les recours sinon il faudra attendre 1 an et 1 jour.

Par **Midi**, le **26/11/2013 à 13:34**

Ok, merci pour cette info, je confirme ça avec mon avocate et je te tiens au courant

Par **Midi**, le **26/11/2013 à 13:36**

J'ai oublier de te le dire, j'ai réussi à contacter la DIRRECTE par mail, et il m'ont confirmé qu'ils n'ont pas reçu mon dossier.

Par **RecoursMelun**, le **26/11/2013 à 13:46**

Ah ok moi je le savais déjà par téléphone car je les appelais chaque semaine pour avoir des nouvelles. D'ailleurs mon avocat que c'est limite qu'ils n'aient pas envoyé le dossier à la direccte, qu'ils n'étaient pas obligés mais dans les règles de traitement de dossier ils devaient les consulter.

Bref tout ça me fout encore plus les boules.

Je te teins au courant.

Par **RecoursMelun**, le **26/11/2013 à 13:51**

http://www.liberation.fr/societe/2013/11/26/diplomes-etrangeers-il-y-a-a-nouveau-une-hausse-des-refus-injustifies_961948

Par **mel73**, le **26/11/2013 à 14:58**

Bonjour, mes frères Recoursmelun et Midi
inchaallah rabi yefarj alina w alikoum courage
et patience avec le temps tout va rentré dan l'ordre!!!
rabi yesahl.

Par **RecoursMelun**, le **26/11/2013 à 15:02**

Merci Rabi yssahel lina kamlin nchaallah.

Par **RecoursMelun**, le **27/11/2013 à 10:20**

Bonjour,

@Midi: J'ai vu mon avocat hier et il m'a dit autre chose par rapport à la régularisation par le travail.

Il m'a dit que c'est dangereux de faire la demande de régularisation en même temps que le recours au près du juge dans le sens ou c'est du quitte ou double et que ça risque de gêner ou altérer la requête au près du juge donc il faut la faire après la réponse du juge.

Ton avocate t'a dit quoi par rapport à ça?!

Par **Midi**, le **27/11/2013 à 10:43**

Bonjour Recoursmelun;

J'ai vu mon avocate hier, voici les retours :

TA : déposer le recours début de la semaine prochaine.

RPT: je ne peux pas la déposer toute suite, je n'est que 4 ans et 2 mois sur le sol français pour l'instant, il faut attendre jusqu'à février 2014 pour faire une demande, et là j'aurai plus de

chance que ma requête aboutisse. Sur le fait de déposer une régularisation par le travail sous le coup d'une OQTF, elle m'a dit que c'est possible pour deux raisons :

1-La procédure au TA c'est justement pour contester l'OQTF.

2-Dans le texte de la circulaire VALLS, prend en considération le cas de déposer une régularisation par le travail sous le coup d'une OQTF. (je pense qu'il faut qu'on récupère le texte de la circulaire pour en être sûre).

J'ai aussi entré en contact avec une autre avocate sur internet, je lui est expliqué notre cas et voila sa réponse :

"Pour les algériens, c'est difficile de demander à être salarié, sauf à le demander à partir de l'Algérie.

Il faut, naturellement déposer un recours devant le TA de MELUN d'urgence.

Il existe un avis du Conseil d'Etat n° 333679 du 22 mars 2010 NOR: CETX1009168V qui pourrait vous aider.

Si vous voulez déposer une demande de régularisation, il faut aller à la préfecture avant l'expiration du délai de quitter la France.

Bon courage."

Je suis perdu entre toutes ces lois!!! Je suppose que c'est pareil pour toi, et toi tu en pense quoi ?

Par **RecoursMelun**, le **27/11/2013** à **11:05**

Moi mon avocat a réussi à me convaincre de ne pas déposer la demande de régularisation par le travail de suite et attendre la décision du juge mais moi j'ai bien envie de tenter la régularisation par le travail car j'ai plus de 5 ans en France.

Mon avocat m'a bien confirmé que c'est possible avant l'expiration du délai d'un mois mais que dans sa stratégie ça va être risqué car tu vas faire une demande de régularisation au même préfet qui t'a refusé la première fois sans avoir l'avis d'un juge ou autre.

Après tellement je suis désespéré je ne sais pas quoi faire.

Pour ce qui est des lois je sais qu'il y a plein de trucs favorables mais entre ce que m'a dit une juriste, mon avocat et ce que je lis sur internet je ne sais plus rien du tout.

Par **Midi**, le **27/11/2013** à **11:12**

je te comprend parfaitement, moi si je dépose une régularisation par le travail en février ça sera fait auprès d'une autre préfecture, je vais essayer de déménager le plus-tôt possible pour avoir les éléments nécessaires à mon dossier d'ici le mois de février.

Voici ce lien aussi, tu trouveras le texte de la circulaire VALLS. je suis entrain de lire pour en être sûre. Dis moi ce que tu en pense après

Par **Midi**, le **27/11/2013** à **11:13**

http://www.gisti.org/IMG/pdf/circ_norintk1229185c.pdf

Par **RecoursMelun**, le **27/11/2013 à 11:36**

ce que je comprends de la circulaire déjà que c'est positif et que ça reste une circulaire car je sais qu'il y'a des préfets qui ne la respectent pas car ils ne sont pas obligés.
Mon avocat veut faire tout à Melun et ça me fait peur alors je ne sais pas.

Par **Midi**, le **03/12/2013 à 10:30**

Bonjour à tous les deux;

@RecoursMelun: Es-ce que t'as déposé ton recours ? que pense ton avocat de l'avis du conseil d'état mentionné plus haut ? Es-que t'as réussi toi ou ton avocat à trouver des jurisprudences qui ressemble à notre cas ?

@mel73: alors la date de ton jugement est passée ou bien pas encore ?

Par **RecoursMelun**, le **03/12/2013 à 10:47**

Bonjour,

J'ai lu le mémoire que mon avocat a rédigé pour le recours et j'ai rien compris car c'est plein de références à des articles mais j'ai compris qu'il y avait plein de points sur lesquels la décision est contestable (ex: ne pas consulter la direccte, ne pas délivrer un récépissé autorisant le travail après le dépôt du dossier même si par la suite la réponse est négative) donc c'est plein de trucs comme ça.

Pour la circulaire il m'a dit pour ce cas précis ça ne nous concerne pas en tant qu'étudiants dans le sens ou elle ne rapporte pas grand chose de positif.

Et toi tu en es ou?!

Par **mel73**, le **03/12/2013 à 10:48**

Bonjour Midi,

Oui elle et passé j attend jugement!

après la date de laudience ils faut attendre 3semaine pour avoir la réponse sur SAGACE

après par lettre ,et si un rejet par recommandé,walah midi j suis dégouté j'ai peur!!!

et vous ça va?

Par **mel73**, le **03/12/2013 à 10:50**

Bonjour RecoursMelun,
ça va???? le morale

Par **RecoursMelun**, le **03/12/2013 à 10:52**

Ollah le moral pas du tout ça me tue cette histoire :(mais hamdollah et nchaallah rabi ysselekna tous

Par **mel73**, le **03/12/2013 à 10:57**

walah RecoursMelun, la même chose cauchemar!!!
hamdoulah ala kouli hal mon frère

Par **Midi**, le **03/12/2013 à 11:04**

Pareil que toi, j'ai lu le mémoire, il y'a plein de références aussi. En ce qui concerne la stratégie de défense, elle est basée sur la contestation de la décision aussi, surtout la mention "irrecevable" qui ne constitue pas à elle seule un motif de rejet (faute de droit), que si l'accord franco-algérien ne prévoit pas de tels cas, il ne les interdits pas non plus, que le préfet à pris une décision abusive sans prendre en considération l'ensemble des éléments du dossier, que la démarche pour constituer le dossier de CDS décrite dans le document de la préfecture de Melun ne précise pas et aucun moment que cette démarche ne concerne pas les étudiants algériens...

Mais elle m'a dit, si on arrive à trouver une jurisprudence qui ressemble à notre cas, ça sera très positive pour le reste de la procédure.

Personnellement je cherche depuis hier et j'ai rien trouver pour l'instant, si tu connais un autre cas qui ressemble au notre n'hésite pas

Par **Midi**, le **03/12/2013 à 11:07**

Le morale, je suis tellement dégoûté, que le morale pour l'instant je n'y pense pas trop, par contre je suis fatigué, mais là il faut tenir et inch'Allahe khir.

@mel73: inch'Allahe khir, ton avocat en pense quoi ?

Par **RecoursMelun**, le **03/12/2013** à **11:11**

Pour la jurisprudence non je cherche depuis le premier jour et je ne trouve pas de cas comme le notre.
Nchaallah khir.

Par **Midi**, le **11/12/2013** à **11:17**

Bonjour à tous les deux,

@RecoursMelun: ma requête est enregistrée, et je te fais part d'une jurisprudence applicable à un tunisien (eux aussi ont un accord): Conseil d'État, 2ème et 7ème sous-sections réunies, 02/03/2012, 355208.

J'ai découvert aussi, que l'article 7c, le motif de la préfecture est applicable aux commerçants alors que nous on demande un titre de séjour salarié.

Et de ton côté, du nouveau ?

@Mel73: du nouveau de ton côté aussi ?

Par **RecoursMelun**, le **11/12/2013** à **12:48**

Bonjour,

Ma requête a été enregistrée aussi, merci pour ces infos.

Pour la jurisprudence je ne suis pas tombé sur des trucs super intéressants je laisse aussi mon avocat s'occuper de tout ça.

Pour l'accusé de réception de l'enregistrement de la requête t'as eu un retour aussi ou que ton avocate?!

Par **Midi**, le **11/12/2013** à **12:59**

pour l'instant juste mon avocate, et toi?

Maintenant il faut attendre l'argumentaire de la préfecture, j'espère qu'ils vont se rendre compte qu'ils ont fait une erreur d'appréciation.

Par **RecoursMelun**, le **11/12/2013** à **13:01**

Pareil, moi aussi que mon avocat.

J'avoue pour la procédure je suis un peu dépassé je ne sais pas comment ça va se dérouler

après. Allah yjib lakhir.

Par **mel73**, le **11/12/2013** à **15:06**

Bonjour Midi et RecoursMelun,

Jasper que ça va pour vous?

Moi ça va pas, je viens de consulté ma page "SAGACE" j'ai vu un très jolie rejet avec plusieurs E!!!!

depuis le 20/06/2011 au 11/12/2013 d attendre!

rabi yefrj inchaalah

Par **Midi**, le **12/12/2013** à **10:29**

Rabi m3ak Mel73, wa rabi yefarj 3lik

Par **mel73**, le **12/12/2013** à **10:36**

Bonjour Midi,

Merci mon frère rabi yefarj inchaalah!

Par **RecoursMelun**, le **12/12/2013** à **11:19**

Rabi yfaraj 3lik mel73

Par **mel73**, le **12/12/2013** à **14:13**

Bonjour RecoursMelun,
Merci mon frère rabi yefarj inchaalah!

Par **sami1086**, le **26/04/2014** à **15:09**

Bonjour mes amis et je vous souhaite inchallah que vos problèmes soit résolu.
Je me trouve dans une situation presque identique à la votre où j'ai reçu un refus de changement de statut, et je souhaite bien si vous permettez de me conseiller et m'aider à procéder à un recours.
J'ai lu tous vos messages, pouvez vous me suggérer un avocat pour suivre mon dossier s v p ? sinon connaissez vous un site où je peut avoir de l'aide.

Merci par avance et bon courage mes amis....

Par **Midi**, le **26/04/2014** à **15:41**

Salem, peux tu stp nous en dire un peu plus sur le motif de ton refus, et de quelle préfecture tu dépend, et j'essayerai de te répondre ce soir incha'Allahe. Pour un avocat y'a pas de soucis incha'Allahe.

Par **IMI**, le **26/04/2014** à **18:03**

Salam, permettez moi de me joindre à vous; malheureusement il s'agit d'un refus d'autorisation de travail pour moi aussi,
je suis Algerienne, je dépend de la prefecture de creteil, j'ai déposé ma demande de cds en octobre 2013 un refus de la DIRECCTE en fevrier 2014(absence de publication de l'offre), un recours hiérarchique fait par l'entreprise juste apres , malgré toutes les motivations et les explications l'entreprise viens de recevoir un autre refus
de ma part je n'ai rien reçu (je pense que l'OQTF est en route :()
ca serait trop sympa de votre part de me donner quelques conseils:
j'ai un certificat scolarité avec attestation d'assiduité, vu que pendant la procedure du cds je poursuivais entre temps un 2eme master2, je voudrais donc recuperer mon statut etudiant pour refaire par la suite une autre demande de cds dans une autre prefecture, le probleme c'est que la prefecture de creteil refuse cette demande et ils me propose d'attendre l'OQTF et faire un recours apres pour expliquer que je suis encore etudiante, et cela prendra bcp de temps et ca ne m'arrange pas (l'entreprise ne va pas accepter de m'attendre encore plus (deja qu'ils me soutiennent depuis octobre 2013)
avez vous une idée, une proposition?

Inchallah RABI ysahal alina kamel,

@ sami1086, ce site est bien j'ai posé pas mal de question et j'ai eu de bons conseils:
<http://assouevam.fr/>

bon courage à vous et merci d'avance

Par **RecoursMelun**, le **26/04/2014** à **18:19**

Salam a tous, je pense qu'il n'y a pas 1000 solutions, il faut passer par un bon avocat qui a une expérience dans le droit des étrangers et les recours et essayer de trouver des lois et des jurisprudences pour constituer un bon dossier et nchaallah rabi yssahal.

Par **IMI**, le **26/04/2014** à **18:53**

merci pour votre rep

y'a tellement de lois ,que des fois j'ai l'impression que même les avocats ignorent!
j'ai eu des avis différents d'un avocat à un autre, raison pour laquelle je souhaitais avoir des retours d'expériences

Par **RecoursMelun**, le **26/04/2014** à **19:15**

Pareil j'ai trouvé plein d'avis différents surtout sur internet j'étais vite perdu, je suis allé voir un avocat qui a déjà traité des refus et j ai pas trop cherche a comprendre et la j attends
nchaallah yjib lkhir

Par **mel73**, le **26/04/2014** à **21:39**

salem
RecoursMelun,et Midi ça vous allez bien ?

avez vous des nouvelles concernant votre dossier ?
merci

cordialement

Par **sami1086**, le **26/04/2014** à **22:11**

Bonsoir les amis;
J'ai eu un refus de Evry et la raison de refus été :

nn depot de l'offre sur pole emploi

Par **sami1086**, le **26/04/2014** à **22:19**

Pouvez vous s v p me donner un contact d'un avocat qui est fiable et a deja traiter ce type de

situation car vraiment je suis perdu....

Merci par avance

Par **nass88**, le **24/03/2015** à **17:01**

Bonjour à tous,

J'espère que vos soucis de recours se sont résolus depuis le temps.

Je suis dans le même cas que vous, un refus de CDS pour raison de situation de l'emploi, et ce depuis octobre 2013.

Je viens d'avoir un refus de la cour d'appel, dernier recours possible.

mel73, pouvez-vous me dire ou vous en êtes svp?

Merci, et rebbi yfferredj alina tous

Par **Yosser**, le **14/12/2020** à **16:55**

Bonjour,

J'ai un proche qui s'est vu refuser le changement de statut d'étudiant vers salarié avec OQTF pour motif : profil surqualifié pour le poste en question. Il veut contester cette décision. Que devrait-il faire? le recours serait-il efficace dans ce cas? peut-il renouveler sa demande?

Merci

Par **youris**, le **14/12/2020** à **17:14**

bonjour,

il existe 3 types de recours:

Trois recours refus titre de séjour sont possibles :

- Recours gracieux auprès du préfet ;
- Recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur ;
- Recours contentieux devant le tribunal administratif.

cette surqualification de votre proche par rapport au poste salarié prévu est-elle réelle ou pas, ou est-ce simplement un moyen pour rester sur le sol français ?

salutations